REUNION DES COMITES CONSULTATIFS
AGRICULTURE et ENVIRONNEMENT
Du 16 novembre 2007

Liste des Participants

Comité consultatif agriculture :
Christian MOUCHET – Professeur Agrocampus Rennes - Président du comité consultatif agriculture (CCA)
Michel MURGALE– Retraité de l'enseignement agricole - Vice-président du CCA
Louis DUBREIL – Vice-président du Conseil général chargé de l'agriculture
Frédéric HANIER, Claude JACQUEL – FD CIVAM 35
Jean PIRON, Joseph CADO – Archevêché
Yvon LE CARO – Université Rennes 2
Didier GILBERT– Mairie du Rheu
Nathalie MACE – Jeunes Agriculteurs d'Ille-et-Vilaine
Fabrice AUVE – Mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC) d'Ille-et-Vilaine
Edmond BOURGES– Fédération départementale des Maisons Familiales Rurales
Jean-Paul GABILLARD, Yann JAFFRE – Agrobio 35
Jean-Louis ANDRE – Confédération Paysanne
Joseph CHABIN - Fédération départementale des CUMA (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole)
Michel SAUVEE– Chrétiens du Monde Rural (CMR)
Marcel LAUNAY– AFIP Bretagne
Claude DELABROSSE - Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE)

Comité consultatif environnement :
Jean Claude LEFEUVRE – Professeur Rennes 1 - Président du comité consultatif de l'environnement (CCE)
Dominique OMBREDANE – Professeure Agrocampus Rennes - Vice-présidente du CCE
Christian COUET – Vice-président du Conseil général chargé de l'environnement
Marie-Thérèse SAUVEE - Conseillère générale déléguée aux énergies renouvelables
Charles THEPAUT– Conseiller général
Jean FULBERT – Fédération départementale de la randonnée pédestre
Magali CORRON – Association Air Breizh
Gwénaëlle ARTUR, Christian TRICOT– Fédération départementale de la pêche
Isabelle BESNARD – CIELE
Paul PEGEAUD– Eaux et Rivières de Bretagne

Invité :
Pascal HELLE – Syndicat Mixte de Production d'eau potable du bassin Rennais (SMPBR)

Services du Conseil général :
Christine ALLAIN, Pascale GERAUD, Solène BRUNEL – Direction de l'environnement et des infrastructures
Frédéric KERVERN, Raymond COZ, Philippe DUSART – service développement rural et littoral
Sophie LEFEVRE – Mission démocratie participative

Christian MOUCHET, président du comité consultatif agriculture et Jean Claude LEFEUVRE, président du comité consultatif environnement, ont assuré conjointement l'animation de la réunion.

1ère partie – L'approche des deux comités consultatifs sur la question de la relation agriculture/environnement.

Jean-Claude LEFEUVRE (Président du CCE) indique que jusqu'à présent le comité consultatif de l'environnement a peu abordé directement les questions agricoles. Néanmoins, il y a été confronté au moment de rendre un avis sur le dossier de la traversée de la forêt d'Araize (voir l'intervention de D. OMBREDANE ci-dessous). Il lui semble indispensable que les deux comités consultatifs abordent certains sujets en commun, par exemple celui de la qualité de l'eau. Au Grenelle de l'environnement, une discussion a eu lieu sur le réseau national écologique : il est devenu, à la demande des agriculteurs, « la trame verte ». C'est une notion importante pour la Bretagne, en particulier pour l'Ille-et-Vilaine où le Conseil général vient de signer une convention avec la Caisse d'Epargne pour reconstituer les haies et surtout les talus boisés. Il est plus que souhaitable que les deux comités se retrouvent périodiquement pour chercher ensemble des solutions à des problèmes majeurs.

Dominique OMBREDANE (Vice-présidente du CCE) expose comment le groupe de travail, issu du comité consultatif environnement et chargé d'étudier le dossier de la traversée de la forêt d'Araize par une route départementale à quatre voies, a été confronté aux enjeux agricoles. Le groupe a demandé qu'une enquête extrêmement précise soit faite sur les agriculteurs qui venaient de s'installer, pour ne pas proposer une solution d'aménagement routier qui remette en cause la viabilité des exploitations agricoles.

Christian MOUCHET (Président du CCA) indique que le comité consultatif de l'agriculture partage le souhait de rencontres périodiques avec le comité consultatif de l'environnement. Il conviendrait d'adopter un calendrier de rencontres, avec un contenu concret et précis.
Cinq grands thèmes de réflexion ont été déterminés par le CCA lors de son installation :

- la question énergétique en agriculture,
- la relation entre agriculture et société,
- la durabilité de l'exploitation agricole,
- la concurrence entre utilisateurs de l'espace rural,
- la structuration foncière des exploitations.

Différents échanges ont eu lieu en particulier sur l'utilisation des énergies renouvelables dans les exploitations, la gestion des matières organiques dans une logique territoriale, les filières courtes, les biocarburants… La question environnementale au sens large du terme a été présente dans toutes ses réflexions, de manière permanente. Sur chaque sujet, le comité consultatif cherche à approcher la question qui préoccupe les agriculteurs du département de manière transversale, en retenant toujours les quatre entrées essentielles qui sont l'économique, le social, le territorial et l'environnemental. Les travaux donnent lieu à la formulation de propositions à l'attention de l'Assemblée départementale : elles doivent être innovantes (en terme de technologie mais aussi de méthode et de capitalisation d'expérience) et structurantes à long terme. La formation et l'accompagnement seront à l'ordre du jour des prochaines séances.

Jean-Claude LEFEUVRE (Président du CCE) relate l'expérience de la commune de Marchezieux en Normandie, l'un des premiers territoires où la valorisation du bois de bocage a été envisagée pour servir de combustible à des chaudières capables de fournir de l'énergie à l'ensemble des bâtiments communaux. A cette époque, la seule valorisation du bois pratiquée, c'était le fagot. Passer du fagot aux copeaux pour faire fonctionner des machines n'a pas été chose facile. Aujourd'hui, ces problèmes techniques sont résolus, mais une nouvelle question se pose concernant le gisement énergétique. Il ne s'agit pas de lancer des grandes opérations, puis de les arrêter faute de matériaux. D'où l'importance de discuter à nouveau de cette question.

Louis DUBREUIL (Vice-président du Conseil général chargé de l'agriculture) indique qu'un groupe d'élus et d'agents du Conseil général a participé à un voyage d'études en Allemagne en juin 2006, dont la restitution aux deux comités serait intéressante.

2ème partie – Présentation et débat sur l'expérience du bassin versant du Haut-Couesnon

L'exposé (voir diaporama en annexe) est proposé par **Daniel HELLE,** qui représente (en l'absence de Magali GRAN, plus directement chargée de l'opération) le syndicat mixte de production d'eau potable du bassin rennais (SMPBR).

Discussion

Edmond BOURGES (Fédération des maisons familiales et rurales) revient sur le frein culturel à l'évolution des pratiques, identifié par l'intervenant dans son exposé. Ce frein est peut être encore puissant mais il lui semble que le monde agricole, le monde de la formation agricole initiale et continue, sont aujourd'hui disposés à reconsidérer les pratiques, sous réserve de conserver de réels résultats économiques.

Jean-Louis ANDRE (Confédération Paysanne) remarque que l'intervenant a qualifié de « récemment plus cohérente » la politique agricole commune, après avoir remarqué qu'elle « oriente d'une manière considérable le choix des agriculteurs ». Pour sa part, il ne voit pas en quoi les évolutions récentes rendent la PAC plus cohérente ?

Daniel HELLE (SMPBR) répond qu'il a utilisé l'expression « récemment plus cohérente » en raison de l'évolution vers plus de conditionnalité des aides de la PAC actuelle, au détriment du lien avec la production. Il estime que les exploitants ont aujourd'hui davantage de liberté pour choisir leur système de production. Les exploitants qui ont fait évoluer leurs systèmes de production avant 2000 ont été pénalisés, mais ceux qui choisissent de le faire aujourd'hui peuvent conserver le même niveau d'aides.

Jean-Louis ANDRE (Confédération paysanne) constate qu'en effet tous les exploitants qui par le passé ont fait l'effort de respecter l'environnement ont été pécuniairement pénalisés. Cela a provoqué beaucoup de réticences des agriculteurs.

Jean-Claude LEFEUVRE (Président du CCE) note un décalage entre une liberté théorique et l'objectif de résultat. Il prend l'exemple du bocage qui implique l'existence d'une déplétion en bordures de haie. En pratique, pour récupérer des surfaces subventionnables, certains exploitants ont supprimé les haies. Pourtant depuis 1976, l'INRA a démontré qu'en système bocager, on avait peut être une surface de déplétion à côté des haies, mais également un gain de production vers le milieu du champ qui compensait largement la déplétion, le rendement en zones bocagères étant supérieur à celui de l'openfield.

Pour **Joseph CHABIN** (FDCUMA d'Ille-et-Vilaine), l'exposé a mis en lumière les nouvelles problématiques d'augmentation et de concentration de la population, qui génèrent des besoins en eau plus importants. Parallèlement on assiste à la même chose en agriculture et dans d'autres secteurs. D'où un enjeu en matière de gestion des matières organiques. Comment le territoire du Haut Couesnon a-t-il traité cette question ? Quelles actions, quelles modalités de dialogue ont été mises en œuvre ?

Daniel HELLE (SMPBR)
La réponse la plus répandue a été l'externalisation : les exploitants ont retrouvé des terrains d'épandage. Des réductions de cheptel ont été effectuées à la marge. Quelques exploitations, dont la quantité d'azote était au delà des seuils autorisés, ont mis en œuvre

des solutions de traitement. Il n'y a eu que des réponses individuelles, pas de démarches collectives accompagnées par les collectivités. Dans le secteur du Coglais en revanche, une réflexion est engagée pour une réponse collective à la gestion des matières organiques.

Jean-Louis ANDRE (Confédération paysanne) estime que la majeure partie des exploitations du département, qui sont en léger dépassement de la norme, n'ont pas une structure d'exploitation qui leur permet de traiter les effluents individuellement. Il faudrait trouver une autre solution de résorption, sinon demain il faudra grossir les exploitations de manière considérable pour amortir les investissements à consentir pour le traitement.

Michel MURGALE (Vice-président du CCA) remarque que dans nos sociétés, on ne sait pas réduire les consommations de ce qui ne coûte pas cher ! La réglementation comme les comportements techniques n'ont des effets globaux que relativement lentement. Dans l'exemple présenté, de bons résultats ont été obtenus pour les nitrates, moins pour les pesticides. Pour obtenir les résultats attendus il aurait été nécessaire que les exploitants :

- Maîtrisent des techniques différentes,
- Mettent en œuvre ces techniques différentes, c'est-à-dire en aient la volonté,
- Soient encouragés à mettre en œuvre ces techniques.

Dans ce cadre là, le parcellaire de l'exploitation est un élément qui peut être très favorisant ou très contraignant. M. Helle peut-il donner des informations sur ce point ?

Daniel HELLE (SMPBR) répond que l'utilisation des produits phytosanitaires est une pratique à risque, qui implique pour l'exploitant une grande vigilance au quotidien. Inversement, passer à une production avec moins d'intrants, donc plus herbagère en exploitation laitière, exige aussi beaucoup de technicité. Beaucoup d'agriculteurs ont appris à produire avec du maïs. Ils ont une sécurité d'affouragement de leurs animaux telle que c'est tout à fait confortable pour eux. Menacer cette sécurité là en faisant évoluer leurs pratiques pour réduire leur impact sur la qualité de l'eau, c'est beaucoup trop demander à la plupart des exploitants. C'est vraiment une révolution de faire évoluer son système de production, qui exige d'être accompagné techniquement et d'être en situation solidaire avec ses voisins sur le terrain. Il est important de rassurer l'exploitant dans cette situation de changement.

Selon Yvon LE CARO (Université de Rennes 2), les propos de l'intervenant portent au pessimisme. Le saut culturel est-il tellement grand qu'il faudrait une nouvelle génération d'agriculteurs pour espérer des évolutions ? L'intervenant a beaucoup insisté sur l'appui apporté par le syndicat aux prescripteurs. Pourquoi ne pas avoir privilégié l'appui à des conseillers qui ne vendent rien et ont a priori une position de neutralité commerciale qui leur permet de conseiller les réductions d'intrants ?

Daniel HELLE (SMPBR) indique que le syndicat a constaté l'existence d'un lien très fort entre l'exploitant et le conseiller agricole de la coopérative sur ce territoire, ce qui l'a conduit à s'appuyer sur ce binôme pour l'inciter à aller dans le bon sens.

Yann JAFFRE (INPACT**)** estime que les nouvelles MAE (Mesures Agro-environnementales) posent d'énormes problèmes. Ce n'est pas l'agriculteur qui agit le mieux en faveur de l'environnement qui est le mieux rémunéré. Quant à la PAC, elle est selon lui totalement incohérente. Il évoque une expérimentation en cours menée par son association en partenariat avec la chambre d'agriculture et les CETA sur le désherbage alterné, qui consiste à utiliser en priorité du désherbage mécanique puis le cas échéant à procéder à un rattrapage chimique s'il y a un risque économique pour l'agriculteur. 450 hectares sont suivis dans ce cadre depuis 3 ans, pour 42 agriculteurs concernés cette année. En revanche, aucun financement public n'est accordé pour calculer les résultats des rendements en fin de culture. Au début de cette action, le réseau des CUMA (coopérative d'utilisation du matériel agricole) avait été sollicité ; mais les agriculteurs conventionnels adhérents des CUMA sont réticents pour investir dans des équipements performants de désherbage mécanique. Une

entreprise de travaux agricoles a été sollicitée et elle a pu présenter une solution rentable à partir de 200 hectares par an de désherbage mécanique. Cette action implique aussi de former les agriculteurs au désherbage alterné. Ils doivent être pointus à la fois sur le désherbage chimique et mécanique, donc maîtriser deux approches un peu contradictoires dans leurs modalités.

Edmond BOURGES (Fédération des maisons familiales et rurales) estime que, comme le préconisait les anciens, il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier. En fonction des années, du climat, les résultats obtenus ne sont pas les mêmes. L'été 2007 a été humide et a favorisé la production d'herbe. Mais la récolte de foin à été déplorable en quantité et qualité. Par contre, il a donné d'excellents maïs, avec des rendements significatifs. Si on remonte à 2003, c'est tout l'inverse. Quand le système se défend au plan agro-économique, avec des bons assolements, de bonnes rotations, il est sécurise. Il ne faut pas opposer les systèmes mais trouver des complémentarités.

Louis DUBREUIL (Vice-président du Conseil général chargé de l'agriculture) connait bien les secteurs sur lequel Daniel HELLE travaille. Il remarque la limite des efforts faits jusqu'à présent, notamment en matière de pesticides. Selon lui, il y a confusion entre volume et revenu. Agriculture et environnement sont de plus en plus indissociables, mais difficiles à marier. Dans le bassin versant des Echelles, un petit bassin avec de gros excédents, une gestion collective des matières organiques (pas seulement agricoles) va être mise en place, avec l'appui des collectivités locales. A la lumière des travaux du comité consultatif, le Conseil général a étoffé ses politiques pour venir en appui aux techniques alternatives, aider au changement de système et à la reconstitution du bocage.

Jean-Claude LEFEUVRE (Président du CCE) prend l'exemple connu du captage d'eau de Vittel. Pour prévenir tout dérapage qui l'aurait privé de son autorisation à commercialiser l'eau de Vittel comme eau minérale, Nestlé s'est adressé à l'INRA qui a proposé comme objectif : 0 pesticides et 10 mg de nitrates sous les racines. Le maïs a été banni et la production végétale a été transférée vers une légumineuse (luzerne). Tous les changements ont été financés par Nestlé. Il a fallu fournir plus d'engrais minéraux, supposant des apports de compost homogène. Nestlé n'a pu trouver de machines qu'en Allemagne. Comme le compost ne pouvait pas être obtenu uniquement avec les produits de la ferme, les déchets végétaux de la Ville sont venus en complément. Intégrée dans ce système, la Ville a été priée de ne plus utiliser de pesticides pour son désherbage : elle a du passer au désherbage thermique, là encore avec du matériel allemand. Les roseraies de Vittel étaient considérées comme extraordinaires ; mais elles recevaient un lot de pesticide plus qu'important. L'alternative a été la création d'une usine à coccinelles et la recherche d'espèces résistantes aux pucerons. Cet exemple montre bien que la qualité de l'eau n'est pas seulement un problème d'agriculteurs mais de territoire. Au bout de la 5ème année de cette expérience, le revenu des agriculteurs concernés était largement égal à celui des exploitants restés au maïs et à l'élevage classique. Autre exemple : Dans la partie basse du Couesnon, à coté d'Antrain, une ferme est enclavée de maïs depuis très longtemps ; le maïs arrive jusqu'au bord du Couesnon. L'exploitant a su qu'il pouvait obtenir certains subsides pour la mise en place d'une bande enherbée. Son premier réflexe a été de dessoucher complètement la ripisylve, dont l'intérêt écologique est pourtant supérieur, pour créer une bande enherbée…

Gwénaëlle ARTUR (Fédération départementale de la pêche) s'interroge sur la perception par le monde agricole de la nouvelle directive cadre sur l'eau (DCE) ? La question de la morphologie des cours d'eau lui semble particulièrement importante, car intimement liée à la qualité de l'eau. Réaménager les cours d'eau, est une priorité : on n'aura d'eau de bonne qualité sans un bon écosystème.

Jean-Louis ANDRE (Confédération paysanne) estime que le problème du réaménagement des cours d'eau est similaire à celui des haies : comment les entretenir ? Qui rémunère les

agriculteurs pour cela ? Pour ce qui est du compostage, deux appareils de la CUMA tournent sur le département mais cette activité n'est pas rentable et va peut-être devoir s'arrêter. La réalité est souvent complexe : les coccinelles sont une arme contre les pucerons, mais on a importé des coccinelles de Chine qui envahissent aujourd'hui notre écosystème. Il faut toujours faire un bilan global : on peut avoir de bonnes idées de départ, mais dont l'impact final est négatif.

Jean-Claude LEFEUVRE (Président du CCE) indique que ce n'était qu'un exemple, pris sur un territoire ; toutes les expériences ne sont pas adaptables au territoire breton. Mais il croit qu'en recherchant une cohérence collective, on peut trouver des solutions beaucoup plus satisfaisantes. Une des techniques souvent utilisée sur les micros bassins versants lorsqu'il y a des excédents de nitrates et qu'on ne réussit pas avec les agriculteurs à trouver la solution consiste à leur racheter les terres pour planter une forêt. C'est l'antithèse de la pédagogie. Il faut au contraire essayer tous ensemble de trouver les bonnes pratiques qui permettent de faire fonctionner un bassin versant et d'obtenir une eau de qualité.

Dominique OMBREDANE (Vice-présidente du CCE) s'étonne de ne pas avoir entendu l'expression « gestion intégrée des bassins versants ». Si on finançait les agriculteurs pour entretenir les haies, les cours d'eau, on ferait sans doute des économies en termes de potabilisation de l'eau. Tout le monde a besoin de vivre et d'assurer une certaine rentabilité à son activité.

Magali CORRON (Air Breizh) souhaite qu'on n'oublie pas la pollution atmosphérique et la santé humaine. Il faut penser global parce que parfois on peut gagner mais perdre aussi beaucoup ailleurs. Par exemple, le chauffage au bois c'est bien quand il est bien géré, sinon ce n'est pas bien du tout. L'évolution des pratiques agricoles doit aussi être pensée globalement, en anticipant tous les impacts.

En réponse à l'interpellation sur la morphologie des cours d'eau, **Yann JAFFRE** (INPACT) remarque que les agriculteurs qui évoluent vers le système biologique n'ont plus les mêmes préoccupations et les mêmes inquiétudes vis-à-vis de l'environnement naturel. Depuis qu'il est en système biologique, un agriculteur de Betton dont les terres sont souvent inondées vit ces inondations de manière positive. Il sait maintenant en tirer partie. Des exemples comme celui de Vittel sont intéressants : pourquoi le Conseil général ne piloterait-il pas une expérimentation de ce type sur un territoire de l'Ille-et-Vilaine ?

Joseph CHABIN (FDCUMA d'Ille-et-Vilaine) revient sur le compostage. Sur le secteur de Fougères, la CUMA s'était engagée sur le compostage avec la Ville. Dans le cadre des marchés publics, un opérateur a été retenu pour le broyage des déchets, mais son compost contenait de la ferraille, du plastique… les agriculteurs n'en ont plus voulu. Ils ont depuis créé un GIE (Groupement d'Intérêt Economique) pour exporter les effluents. Pour encourager le bocage, la valorisation du bois de haie est tout aussi importante que les aides : avoir une chaufferie locale communale et alimenter avec du bois agricole parait tout aussi intéressant. Si c'est rémunéré correctement, les agriculteurs n'ont pas forcément besoin d'une aide. Parfois être aidé est pesant. Concernant la qualité de l'air, il faut tout prendre en compte effectivement, mais le bois stocke le carbone et si on ne l'utilise pas, un jour il le rejette.

Yvon LE CARO (Université Rennes II) se demande si certaines activités doivent rester dans le domaine non marchand, donc domestique à la liberté de l'agriculteur, et d'autres intégrer le domaine négocié, contractuel et éventuellement marchand ? Des études sociologiques montrent que certains agriculteurs préfèrent régler le problème radicalement : ils suppriment les haies et interdisent le passage aux chasseurs et randonneurs. D'autres sont au contraire très tolérants et passent beaucoup de temps à entretenir les haies ; quand on leur parle de traduire cela en valeur marchande, ils ne veulent pas en entendre parler. Concernant la

morphologie des rivières, il faudrait que tous les acteurs d'un bassin versant parviennent à discuter de l'intérêt des écosystèmes et trouvent des solutions collectives adaptées à leur territoire. Une difficulté est de déterminer la bonne échelle territoriale, puis de respecter la sensibilité des individus avec la nécessité de règles posées par la puissance publique.

Claude DELABROSSE (Maison de la consommation et de l'environnement) a participé à plusieurs comités de pilotage sur le bassin rennais; il a pu constater l'importance des freins, pas seulement culturels. Les dispositifs se succèdent : CTE, CEAD, MAE … En Allemagne en revanche, les contrats signés avec les agriculteurs sont de 18 ans et peuvent être reconductibles. Sans parler de la réglementation qui change souvent. Dans le cas de Rennes, la ville est à un endroit, les bassins versants sont ailleurs. Les agriculteurs locaux se sentent peu ou pas concernés. Si on doit les rémunérer pour l'entretien, des sommes colossales seront nécessaires. Or les consommateurs ne paient pas l'eau du robinet à Rennes au même prix que l'eau de Vittel : les revenus « eau » de la ville de Rennes ne sont pas comparables à ceux de Nestlé à Vittel. L'exemple n'est donc malheureusement pas transposable.

Michel MURGALE (Vice-président du CCA) est certain que les politiques publiques ont intérêt à intervenir sur les éléments structurels. Est-il possible au Conseil général de préciser quels sont les éléments structurels de la politique foncière qui peuvent avoir un effet positif sur la gestion de la qualité de l'eau ? Comment peut-on dans un département comme l'Ille-et-Vilaine, dont la population va augmenter sensiblement, intégrer un autre aspect de la protection de la ressource en eau, à savoir une biométrie qui peut devenir de plus en plus irrégulière ? Jusque là, on a raisonné sur des bassins versants relativement limités en surface, mais demain n'est-ce pas l'ensemble du département d'Ille-et-Vilaine qui sera un bassin versant où la qualité de l'eau devra être tout a fait irréprochable ? »

Christian MOUCHET (Président du CCA) propose en conclusion que les présidents des deux comités consultatifs fassent prochainement des propositions de thèmes pour des travaux futurs à mener en commun.

Claude DELABROSSE (Maison de la consommation et de l'environnement) suggère d'aborder le thème des OGM (Organismes génétiquement modifiés).

Christian COUET (Vice-président du Conseil général chargé de l'environnement) propose le thème des talus et des haies bocagères, sur lequel le Département est engagé depuis des années mais dont l'action pourrait évoluer.

Jean-Claude LEFEUVRE (Président du CCE) approuve cette proposition, à condition de travailler sur une zone expérimentale plutôt que sur l'ensemble du territoire. La convention avec la Caisse d'Epargne permet d'avoir des subsides pour 3 ans à hauteur de 1 million d'euros pour l'ensemble des départements bretons. Le Conseil général est prêt à abonder cette somme pour mener des opérations intéressantes. Plutôt que de se disperser sur toute l'Ille-et-Vilaine, il serait préférable de concentrer les efforts sur les zones posant le plus de problèmes en termes de qualité de l'eau.

Christian MOUCHET (Président du CCA) propose de parler des biocarburants, qui posent des problèmes insoupçonnés en matière d'environnement. La thématique du bocage devrait être reliée à celle de l'énergie : en effet aujourd'hui, un certain nombre d'interrogations concernent les collectivités qui s'engagent sur le développement du bois-énergie, en particulier sur la disponibilité de la ressource.

Yann JAFFRE (INPACT) estime qu'en matière de bocage, il ne faudrait pas oublier de récompenser ceux qui ont conservé les talus et les haies ou d'autres bonnes pratiques. Montrer que les bons exemples sont valorisés est beaucoup plus productif qu'une politique

au coup par coup qui incite à déboiser, à boiser… Peut être faudrait-il aussi s'interroger sur la relation entre la densité du réseau des haies et le nombre de paysans ?

Christian MOUCHET (Président du CCA) indique en résumé que trois thèmes sont proposés : les OGM, le bocage et les agro-carburants. La prochaine réunion commune aux deux comités concernera le bocage ; elle aura lieu en juin ou septembre 2008.